

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

N° : DE/44/7.1/18.11.2014-13

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des            DELIBERATIONS DU CONSEIL            DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>4</b>
Présents	<b>25</b>	Absents non représentés :	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

L'an deux mil quatorze, le 18 Novembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Novembre 2014, après convocation légale reçue le 12 Novembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER), M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE), Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget annexe Zac de Beaulieu – Décision modificative n°1**

Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président, expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir comptabiliser les terrains non vendus en stock en fin d'exercice, il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

Dépenses - Investissement			Recettes - Investissement		
3555	Stock Terrains	3 234 000	16411	Emprunt	3 234 000
	<b>TOTAL</b>	<b>3 234 000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 234 000</b>
Dépenses - Fonctionnement			Recettes - Fonctionnement		
605	Travaux	12 000	7015	Vente de terrains	- 3 212 000
66111	Intérêts des emprunts	10 000	71355	Variation de stock	3 234 000
				Transfert de charges	
608	Frais annexes	10 000	796	financières	10 000
	<b>TOTAL</b>	<b>32 000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>32 000</b>

Le Conseil Communautaire, Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 3 abstentions (M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC et M. Robert IGOULEN).

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe ZAC de Beaulieu.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 21.11.14

Affiché le :



**Christian GROS**

Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat

